

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds

pour la période close le 29 février 2024

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le [1 888 888-3863](tel:18888883863), en nous adressant un courriel à l'adresse info@gestiondactifscibc.com, en nous écrivant au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.investissementsrenaissance.ca ou le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Résultats d'exploitation

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*, le *gestionnaire* ou le *conseiller en valeurs*) est le conseiller en valeurs du Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC (désigné le *Mandat*). Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période de six mois close le 29 février 2024. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du Mandat est passée de 1 990 \$ au 31 août 2023 à 1 567 \$ au 29 février 2024, en baisse de 21 % pour la période. La baisse globale de la valeur liquidative découle des rachats nets de 464 \$, contrebalancés en partie par le rendement positif des placements.

Les parts de catégorie Plus du Mandat ont dégagé un rendement de 2,4 % pour la période, contre 2,6 % pour son indice de référence, soit l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (désigné l'*indice de référence*). Le rendement du Mandat tient compte des frais et des charges, ce qui n'est pas le cas de celui de l'indice de référence. Voir la section *Rendement passé* pour connaître les rendements des autres catégories de parts offertes par le Mandat.

L'activité économique au Canada a été relativement faible pendant la période. L'économie s'est contractée au cours du troisième trimestre de 2023, mais a progressé légèrement au quatrième trimestre. La hausse des exportations a été en grande partie compensée par la baisse des investissements des entreprises. Bien que les dépenses de consommation ont augmenté au quatrième trimestre, la croissance est demeurée relativement faible. L'activité commerciale s'est contractée, alors que la demande de nouvelles commandes était faible dans le secteur de la fabrication, ce qui a pesé sur la production.

Les pressions inflationnistes se sont atténuées sous l'effet principalement de la baisse des prix de l'énergie. Les prix des aliments ont continué d'augmenter, mais à un rythme plus lent. Les pressions à la hausse sur l'inflation s'expliquent par les taux hypothécaires toujours élevés. Le taux de chômage a augmenté au Canada. Des emplois ont été créés, et la croissance a ralenti, révélant de petites brèches dans le marché du travail canadien, qui demeure néanmoins solide.

La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 5,00 %, étant d'avis que ce taux était justifié pour ramener l'inflation à sa cible de 2 %. Cependant, la Banque du Canada a indiqué qu'elle pourrait commencer à abaisser les taux d'intérêt plus tard en 2024. Le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine a maintenu son taux cible des fonds fédéraux dans une fourchette de 5,25 % à 5,50 % pour ramener l'inflation plus près de sa cible de 2 %.

La durée plus courte du Mandat (qui correspond à une plus faible sensibilité aux variations des taux d'intérêt) a favorisé le rendement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Une surpondération dans le papier commercial et le papier commercial adossé à des actifs de sociétés a stimulé le rendement. Ces actifs ont contribué au rendement courant plus élevé. Le conseiller en valeurs a augmenté l'exposition du Mandat aux obligations à taux variable, ce qui a également accru le rendement courant.

Événements récents

Le 22 mars 2024, le gestionnaire a annoncé son intention de dissoudre le Mandat le 16 août 2024 ou vers cette date. Les porteurs de parts du Mandat recevront un avis de dissolution au moins 60 jours avant la dissolution.

Le risque géopolitique a ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Cette situation a entraîné une grande volatilité et d'importantes incertitudes dans les marchés des capitaux. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La hausse de l'inflation dans de nombreux marchés à l'échelle du globe a incité les banques centrales à relever les taux d'intérêt pour contrer la hausse rapide des prix. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le Mandat. Le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au Mandat, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du Mandat

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Mandat. À titre de gestionnaire, GACI reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du Mandat, calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Mandat, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat (autres que certains frais du Mandat) relativement aux catégories de parts du Mandat (à l'exception des parts de catégorie O), qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes (majorés de la TPS/TVH applicable) au gestionnaire relativement à ces catégories de parts. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat (autres que certains frais du Mandat) attribuées aux parts de catégorie O du Mandat. Les frais d'administration fixes payables par le Mandat pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans la prestation de ces services au Mandat.

À titre de fiduciaire, GACI est le titulaire des biens (liquidités et titres) du Mandat pour le compte des porteurs de parts. À titre de conseiller en valeurs, GACI fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au Mandat ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI rémunère également les courtiers pour les activités de commercialisation liées au Mandat. De temps à autre, GACI peut investir dans des parts du Mandat.

Placeur

Les parts de catégorie SM du Mandat ont été mises en vente et ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Les parts des autres catégories du Mandat peuvent être achetées par l'entremise de courtiers et d'autres sociétés, dont les courtiers liés à GACI, comme la division de courtage à escompte Pro-Investisseurs CIBC de Services Investisseurs CIBC inc. (désignée *SI CIBC*), la division Service Impérial CIBC de SI CIBC, et Marchés mondiaux CIBC inc. (désignée *MM CIBC*). SI CIBC et MM CIBC sont des filiales en propriété exclusive de la Banque CIBC. GACI peut payer des commissions de vente et de suivi à ces courtiers relativement à la vente de parts du Mandat. Ces courtiers et autres sociétés peuvent verser une partie de ces commissions de vente et de suivi à leurs conseillers qui vendent des parts du Mandat aux investisseurs.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou tout sous-conseiller prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou tout sous-conseiller à MM CIBC et CIBC World Markets Corp., qui sont toutes deux des filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe et d'autres titres et de certains produits dérivés au Mandat. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme le type et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller lorsqu'ils traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces types de biens et de services pour lesquels le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller peut verser des commissions de courtage sont des biens et services relatifs à la recherche et des biens et services relatifs à l'exécution d'ordres, et ils sont appelés, dans l'industrie, *rabais de courtage*. Ces biens et services assortis de rabais de courtage aident le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller à prendre des décisions en matière de placement pour le Mandat ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Mandat. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables.

Au cours de la période, le Mandat n'a versé aucune commission de courtage ni aucuns autres frais à MM CIBC ou à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du Mandat

Le Mandat peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (désignées les *opérations entre parties liées*) en se fondant sur les instructions permanentes émises par le comité d'examen indépendant (désigné le *CEI*) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au sous-conseiller en valeurs ou détenir ces titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié à la Banque CIBC, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de 365 jours ou plus, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- faire un placement dans les titres d'un émetteur lorsque MM CIBC, CIBC World Markets Corp. ou tout membre du groupe de la Banque CIBC (désigné(s) le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la

dispense relative aux placements privés et les politiques et procédures portant sur ces placements);

- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- entreprendre des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises lorsqu'une partie liée agit à titre de contrepartiste;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un des membres de son groupe (désignées les *opérations entre fonds* ou *opérations de compensation*);
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement gérés par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du Mandat, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Mandat (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres du Mandat et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au Mandat, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services au Mandat, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières sur le Mandat et ont pour objet de vous aider à mieux comprendre le rendement financier du Mandat pour la période close le 29 février 2024 et le 31 août de toute autre période indiquée.

Actif net par part¹ du Mandat - parts de catégorie Plus	Date de début des activités : 31 mai 2016					
	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Actif net au début de la période	8,54 \$	8,88 \$	8,86 \$	8,90 \$	9,01 \$	9,61 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :						
Total des produits	0,22 \$	0,41 \$	0,04 \$	0,01 \$	0,03 \$	0,20 \$
Total des charges	(0,02)	(0,05)	(0,05)	(0,02)	(0,01)	(0,05)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	-	-	-	-	-	-
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,01	0,03	-	-	(0,01)	-
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,21 \$	0,39 \$	(0,01) \$	(0,01) \$	0,01 \$	0,15 \$
Distributions :						
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,21 \$	0,71 \$	-	-	0,09 \$	0,74 \$
Des dividendes	-	-	-	-	-	-
Des gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Total des distributions³	0,21 \$	0,71 \$	-	-	0,09 \$	0,74 \$
Actif net à la fin de la période	8,53 \$	8,54 \$	8,88 \$	8,86 \$	8,90 \$	9,01 \$

Ratios et données supplémentaires - parts de catégorie Plus

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	1 567 \$	1 990 \$	452 \$	1 207 \$	-	41 \$
Nombre de parts en circulation⁴	183 651	233 082	50 864	136 212	1	4 564
Ratio des frais de gestion⁵	0,54* %	0,56 %	0,58 %	0,59 %	0,55 %	0,57 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,63* %	0,64 %	0,75 %	2,78 %	0,69 %	3,12 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,00* %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	0,00 %	92,20 %	40,87 %	115,15 %	67,60 %	44,88 %
Valeur liquidative par part	8,53 \$	8,54 \$	8,88 \$	8,86 \$	8,90 \$	9,01 \$

Actif net par part¹ du Mandat - parts de catégorie Plus-F	Date de début des activités : 31 mai 2016					
	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Actif net au début de la période	9,38 \$	9,20 \$	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$	9,36 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :						
Total des produits	0,18 \$	0,31 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,12 \$	0,11 \$
Total des charges	(0,02)	(0,04)	(0,01)	(0,04)	(0,04)	(0,04)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	-	-	-	-	-	-
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,03	(0,08)	-	(0,01)	(0,08)	(0,10)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,19 \$	0,19 \$	-	(0,04) \$	-	(0,03) \$
Distributions :						
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	-	-	-	-	-	0,07 \$
Des dividendes	-	-	-	-	-	-
Des gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Total des distributions³	-	-	-	-	-	0,07 \$
Actif net à la fin de la période	9,57 \$	9,38 \$	9,20 \$	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$

Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC

Ratios et données supplémentaires - parts de catégorie Plus-F

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation ⁴	1	1	1	1	1	1
Ratio des frais de gestion ⁵	0,36* %	0,36 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge ⁶	0,46* %	0,46 %	0,58 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %
Ratio des frais d'opération ⁷	0,00* %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille ⁸	0,00 %	92,20 %	40,87 %	115,15 %	67,60 %	44,88 %
Valeur liquidative par part	9,57 \$	9,38 \$	9,20 \$	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$

Actif net par part¹ du Mandat - parts de catégorie Plus-N **Date de début des activités : 31 mai 2016**

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Actif net au début de la période	9,23 \$	9,19 \$	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$	9,36 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :						
Total des produits	0,21 \$	0,20 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,12 \$	0,11 \$
Total des charges	(0,02)	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,04)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	–	–	–	–	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,09)	(0,11)	(0,01)	(0,01)	(0,08)	(0,10)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,10 \$	0,05 \$	(0,04) \$	(0,04) \$	– \$	(0,03) \$
Distributions :						
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	0,07 \$
Des dividendes	–	–	–	–	–	–
Des gains en capital	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–	–
Total des distributions³	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	0,07 \$
Actif net à la fin de la période	9,33 \$	9,23 \$	9,19 \$	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$

Ratios et données supplémentaires - parts de catégorie Plus-N

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation ⁴	1	1	1	1	1	1
Ratio des frais de gestion ⁵	0,36* %	0,36 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge ⁶	0,46* %	0,46 %	0,75 %	0,77 %	0,77 %	0,77 %
Ratio des frais d'opération ⁷	0,00* %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille ⁸	0,00 %	92,20 %	40,87 %	115,15 %	67,60 %	44,88 %
Valeur liquidative par part	9,33 \$	9,23 \$	9,19 \$	9,22 \$	9,26 \$	9,26 \$

Actif net par part¹ du Mandat - parts de catégorie O **Date de début des activités : 31 mai 2016**

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Actif net au début de la période	9,37 \$	9,29 \$	9,29 \$	9,29 \$	9,26 \$	9,33 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :						
Total des produits	0,20 \$	0,20 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,12 \$	0,11 \$
Total des charges	–	–	–	–	–	–
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	–	–	–	–	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,09)	(0,12)	(0,01)	(0,01)	(0,09)	(0,10)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,11 \$	0,08 \$	– \$	– \$	0,03 \$	0,01 \$
Distributions :						
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	0,07 \$
Des dividendes	–	–	–	–	–	–
Des gains en capital	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–	–
Total des distributions³	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	0,07 \$
Actif net à la fin de la période	9,48 \$	9,37 \$	9,29 \$	9,29 \$	9,29 \$	9,26 \$

Ratios et données supplémentaires - parts de catégorie O

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation ⁴	1	1	1	1	1	1
Ratio des frais de gestion ⁵	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge ⁶	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Ratio des frais d'opération ⁷	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille ⁸	0,00 %	92,20 %	40,87 %	115,15 %	67,60 %	44,88 %
Valeur liquidative par part	9,48 \$	9,37 \$	9,29 \$	9,29 \$	9,29 \$	9,26 \$

* Le ratio a été annualisé.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités et du rapport financier intermédiaire non audité du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. Le total de l'augmentation ou de la diminution liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

⁴ L'information est présentée au 29 février 2024 et au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du Mandat (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse, le cas échéant.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Le Mandat paie à GACI des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du Mandat. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du Mandat, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à GACI en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les commissions de suivi sont prélevés par GACI sur les frais de gestion reçus du Mandat. Le Mandat est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à GACI. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié pour connaître le montant des frais de gestion annuels pour chaque catégorie de parts.

Pour les parts de catégorie O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions. Ces frais de gestion des parts de catégorie O n'excéderont pas les frais de gestion des parts de catégorie Plus-F.

Le tableau suivant présente la ventilation des services reçus en contrepartie des frais de gestion, exprimée en pourcentage des frais de gestion tirés du Mandat pour la période close le 29 février 2024, avant renonciation aux frais de gestion et prises en charge.

	Parts de catégorie Plus	Parts de catégorie Plus-F	Parts de catégorie Plus-N
Commissions de vente et de suivi versées aux courtiers	4,87 %	0,00 %	0,00 %
Frais d'administration, conseils en placement et profit	95,13 %	100,00 %	100,00 %

Rendement passé

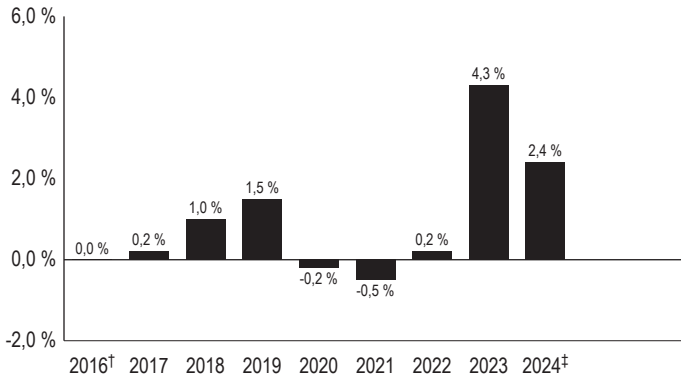
Les données sur le rendement tiennent compte du réinvestissement des distributions seulement et non des frais d'acquisition, de rachat, de placement ni d'autres frais optionnels payables par un porteur de parts qui auraient fait diminuer les rendements. Le rendement passé d'un fonds n'est pas nécessairement représentatif de son rendement futur.

Les rendements du Mandat tiennent compte des frais et des charges. Se reporter à la section *Faits saillants financiers* pour connaître le ratio des frais de gestion.

Rendements annuels

Les diagrammes à barres ci-dessous donnent le rendement annuel de chaque catégorie de parts du Mandat pour les périodes présentées et illustrent comment le rendement varie d'une période à l'autre. Ces diagrammes indiquent en pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au 31 août de l'exercice, d'un placement effectué le 1^{er} septembre, à moins d'indication contraire.

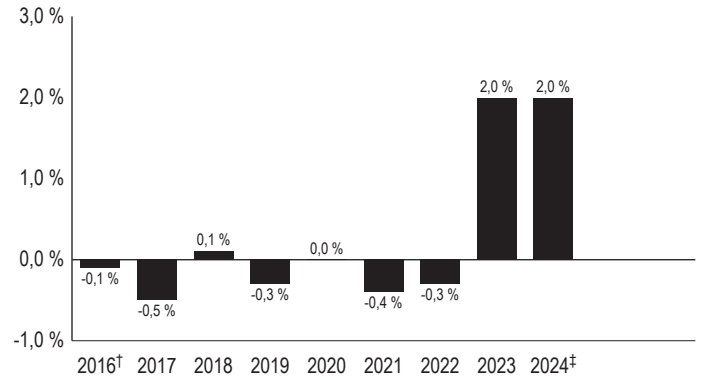
Parts de catégorie Plus



† Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

‡ Le rendement de 2024 couvre la période du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024.

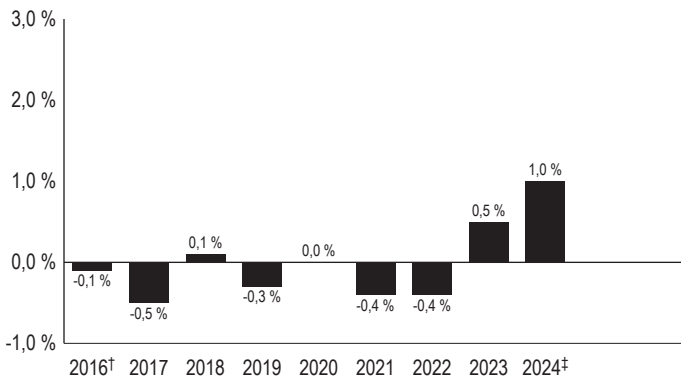
Parts de catégorie Plus-F



† Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

‡ Le rendement de 2024 couvre la période du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024.

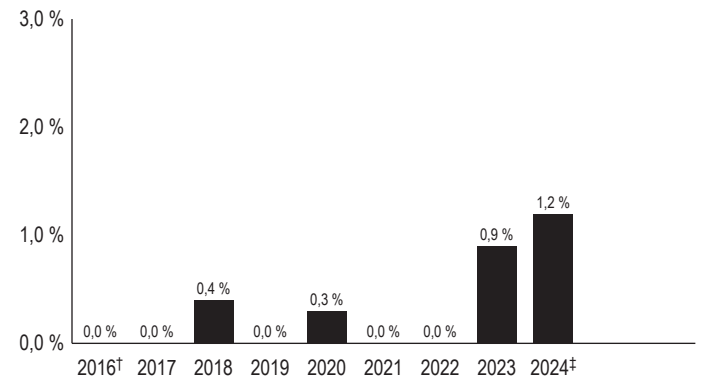
Parts de catégorie Plus-N



† Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

‡ Le rendement de 2024 couvre la période du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024.

Parts de catégorie O



† Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

‡ Le rendement de 2024 couvre la période du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024.

Aperçu du portefeuille de placements (au 29 février 2024)

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du fonds de placement. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.investissementsrenaissance.ca. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du Mandat. Dans le cas d'un fonds comprenant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées. Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à une seule position.

<i>Répartition du portefeuille</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>	<i>Principales positions</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90,8	Inter Pipeline (Corridor) Inc., billet à escompte, 5,45 %, 2024/03/06	6,4
Obligations de sociétés	9,6	Enbridge Gas Inc., billet à escompte, 5,21 %, 2024/03/07	6,4
Autres actifs, moins les passifs	(0,4)	Banque Toronto-Dominion (La), acceptation bancaire, 5,22 %, 2024/03/28	6,4
		Honda Canada Finance Inc., billet à escompte, 5,22 %, 2024/04/05	6,4
		La Banque de Nouvelle-Écosse, acceptation bancaire, 5,21 %, 2024/04/08	6,3
		Bay Street Funding Trust, billet à escompte, 5,46 %, 2024/04/10	6,3
		Fusion Trust, billet à escompte, 5,54 %, 2024/06/11	6,3
		Reliant Trust, billet à escompte, 5,64 %, 2024/05/08	6,3
		Banque Équitable, billet de dépôt au porteur, 5,24 %, 2024/04/25	4,8
		FortisBC Energy Inc., billet à escompte, 5,09 %, 2024/05/30	4,7
		King Street Funding Trust, billet à escompte, 5,45 %, 2024/08/07	4,7
		Plaza Trust, billet à escompte, 5,51 %, 2024/03/05	3,2
		Inter Pipeline (Corridor) Inc., billet à escompte, 5,42 %, 2024/03/19	3,2
		Central 1 Credit Union, billet à escompte, 5,10 %, 2024/05/23	3,2
		Banque Nationale du Canada, acceptation bancaire, 5,21 %, 2024/04/08	3,2
		Clarity Trust, série A, billet à escompte, 5,40 %, 2024/05/01	3,2
		Plaza Trust, billet à escompte, 5,58 %, 2024/06/06	3,1
		Banque Toronto-Dominion (La), taux flottant, 5,65 %, 2025/01/31	2,9
		Trésorerie	2,0
		Prime Trust, taux flottant, 5,58 %, 2024/03/15	1,6
		Zeus Receivables Trust, taux flottant, 5,58 %, 2024/03/15	1,6
		Zeus Receivables Trust, billet à escompte de premier rang, 5,41 %, 2024/04/02	1,6
		Pure Grove Funding, taux flottant, 5,47 %, 2024/03/15	1,6
		Banner Trust, billet à escompte, 5,43 %, 2024/04/02	1,6
		Merit Trust, billet à escompte de premier rang, 5,43 %, 2024/04/02	1,6

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui comprennent des expressions comme « s'attendre à », « compter », « projeter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres expressions similaires. En outre, tout énoncé qui pourrait porter sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives ou la prise de mesures futures possibles par le mandat constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du mandat diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Gestion d'actifs CIBC inc. ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1 888 888-3863

www.investissementsrenaissance.ca

info@gestiondactifscibc.com